



UN POSTE DE TRAVAIL ADAPTÉ

Antoine, jeune ingénieur chargé de gestion de projet chez [Egis Rail](#), où il travaille sur une



importante opération de rénovation de la ligne 1 du métro automatique de Lille, nous apporte son témoignage sur la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et sur l'adaptation de son poste de travail.

"Toutes les personnes albinos ont des problèmes de vue importants, néanmoins on distingue parmi elles une plage d'acuités visuelles très vaste, allant de moins de 1/20^{ème} à plus de 4/10^{ème}. En ce qui me concerne, j'ai la

chance, avec mes 3/10^{ème} corrigé, de faire partie du peloton de tête. Mon handicap visuel n'est donc pas des plus importants, mais par rapport au commun des mortels, je suis incontestablement quelqu'un de malvoyant pour qui, par exemple, obtenir le permis de conduire n'est absolument pas envisageable.

Je suis né en 1983, précédé de quelques années par ma sœur et mon frère, tous deux albinos. Ma scolarité s'est déroulée relativement normalement. J'ai eu la chance de croiser sur mon chemin une majorité d'enseignants compréhensifs, toujours prêts à m'aider, en faisant par exemple des photocopies agrandies lorsque c'était nécessaire et en me réservant systématiquement une place au premier rang. Bien sûr, tout ne s'est pas passé sans difficulté et de nombreuses anecdotes pourraient l'illustrer, mais ma motivation, ma persévérance, le soutien de mes parents et l'exemple de mon frère et de ma sœur ont visiblement suffi à me permettre de surmonter les obstacles qui se sont successivement présentés à moi. Et c'est ainsi que j'ai grandi sans avoir à faire appel aux aides spécifiques proposées aux personnes malvoyantes par les services de l'état (COTOREP à l'époque, MDPH aujourd'hui).

Mes études supérieures se sont achevées en juillet 2007. Grâce à mon diplôme d'ingénieur en génie civil et une bonne maîtrise de la langue russe, j'ai sans difficulté, décroché un premier poste dans une entreprise française implantée à Moscou. Il s'agissait d'un volontariat international en entreprise. Pendant deux ans j'ai participé à des projets de construction de plateformes logistiques en Russie. Ce fut bien sûr une expérience très intéressante et très

enrichissante, mais lorsque mon contrat est arrivé à son terme, j'ai préféré rentrer en France pour y rechercher un poste dans un domaine qui me passionne d'avantage.

Jusque-là, j'étais resté parfaitement fidèle au credo que je m'étais forgé depuis mon plus jeune âge : *"bats-toi pour t'adapter au monde qui t'entoure et n'attends jamais de ce dernier qu'il s'adapte à toi"*, mais les choses allaient bientôt changer ...

Ma recherche d'emploi n'étant pas rapidement couronnée de succès, on m'a suggéré (ou serait-ce moi qui y ai pensé ?) de faire une demande de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) auprès de la MDPH dans le but de booster l'attractivité de mon CV. Je cherchais alors un poste en France dans l'ingénierie ferroviaire. J'avais donc mis de côté mon "joker" que sont les langues étrangères et je me trouvais par conséquent mis en concurrence avec beaucoup d'autres CV de personnes tout aussi qualifiées que moi. Mais cette concurrence avait un caractère inégal car une partie importante des postes qui pouvaient m'intéresser nécessitait d'avoir le permis de conduire pour pouvoir se déplacer sur des chantiers. Ces postes ne m'étaient donc pas ouverts et c'est d'ailleurs ce dont j'ai pu faire l'amer constat en me voyant à plusieurs reprises refuser pour cette raison des entretiens d'embauche pour des postes particulièrement intéressants. Avoir une RQTH pouvait donc m'apporter un avantage sur tous les autres postes et compenser ainsi l'inégalité de traitement de mon CV sur le marché de l'emploi. Bien sûr, il s'agissait de faire appel à une aide extérieure, ce qui était parfaitement contraire à ma philosophie. Mais pourquoi systématiquement refuser l'aide qu'on vous offre quand on a pendant des années travaillé à pousser au maximum ses capacités d'adaptation ? Par peur de l'assistanat, on peut finir par tomber dans le masochisme ! C'est ainsi que j'ai changé mon fusil d'épaule en déposant pour la première fois, à l'âge de 26 ans, un dossier auprès de la MDPH.

Je vous passe les détails de la constitution du dossier, même si j'en retiens que cette démarche doit être menée avec une certaine vigilance ...

Presque sept mois plus tard, j'ai enfin reçu une réponse de la MDPH : ma qualité de travailleur handicapé était reconnue et mon taux d'incapacité évalué entre 50 et 79% (me donnant accès à l'allocation d'adulte handicapé, ou [AAH](#)). Ironie de l'histoire, j'avais été embauché trois mois plus tôt à un poste correspondant exactement à mes attentes et par un employeur ignorant tout de mon handicap visuel !

Peu de temps après, l'antenne Île-de-France de Genespoir organisait une réunion-débat sur le thème des métiers et de l'insertion professionnelle. À cette occasion, j'ai été invité à présenter mon expérience et mes récentes démarches, mon discours a suscité un petit débat sur la pertinence de faire ou non recours auprès de la MDPH en vue de me voir attribuer un taux d'incapacité supérieur à 80% (taux ouvrant droit à des prestations sociales bien plus

avantageuses). Les avis étaient partagés, et je ne pourrais pas vous répéter aujourd'hui les arguments des uns et des autres. Mais quoi qu'il en soit, mon choix a été de ne pas engager de recours. J'estimais, en effet, que mon handicap avait été correctement évalué et que je ne méritais pas plus d'aide que celle qui allait m'être apportée.

Ma RQTH ne m'a donc pas aidé dans ma recherche d'emploi, toutefois, elle a eu, et a encore, deux effets bien appréciables : d'une part, j'ai pu, grâce à elle, faire une demande [d'adaptation de mon poste de travail](#) dont je profite maintenant au quotidien, et, d'autre part, mon employeur fait tous les ans des économies du fait de la présence d'un travail handicapé en plus dans ses effectifs (i.e. le montant de sa contribution à l'[AGEFIPH](#) s'en trouve diminué).

On ne peut pas dire que mon employeur ait mis beaucoup d'ardeur à réaliser les démarches nécessaires à l'adaptation de mon poste de travail et personne au service des ressources humaines ne m'a donné l'impression d'avoir de l'expérience dans ce domaine. Et pourtant, à la même époque, mon entreprise menait une importante campagne interne incitant les employés à faire reconnaître leurs handicaps cachés ... Heureusement, le ridicule ne tue pas ! Toujours est-il qu'il m'a fallu être très patient et relancer à plusieurs reprises le service des Ressources Humaines pour finalement obtenir ce qui m'était dû.

J'ai été pris en charge par le [SAMETH](#) (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) de mon département qui m'a orienté vers un ergonome pour définir au mieux les modalités d'adaptation de mon poste de travail. Grâce à une étude consciencieuse et personnalisée j'ai pu définir mon besoin et ce, après avoir testé en conditions réelles les différents outils qui m'étaient proposés. J'insiste sur le fait que le choix final a été le mien, l'ergonome s'étant limité à me proposer et à me faire tester tous les outils susceptibles de me rendre service. En définitive, j'ai retenu les éléments suivants :

- 2 écrans d'ordinateur 26' me permettant de travailler en mode « bureau étendu » (deux programmes peuvent être ouverts et affichés côte à côte), ce qui est très pratique pour les tâches que j'ai à réaliser au quotidien.



- Un double-bras articulé permettant une grande liberté de positionnement des écrans. Mon nystagmus entraîne une position de blocage dans laquelle mes yeux regardent vers le haut. Grâce aux bras articulés, je peux positionner les écrans plus hauts que la normale, ce qui m'évite de trop pencher la tête vers le bas. Et d'autre part, je peux rapprocher les écrans autant que nécessaire, sans avoir à poser le clavier sur mes genoux !
- Le logiciel ZoomText (pour utiliser sur mon ordinateur portable pendant mes déplacements). A l'usage, je ne me suis pas habitué à ce logiciel. Peut-être n'ai-je pas fait suffisamment l'effort de m'y adapter, ou peut-être que ce logiciel est "surdimensionné" vis-à-vis de mon acuité visuelle.
- Des stores enrouleurs micro perforés pour remplacer les stores vénitiens existants dans mon bureau. Ces nouveaux stores permettent de réduire de façon homogène l'intensité lumineuse tout en permettant de voir l'extérieur. Ça évite de plonger mon bureau dans le noir et de perdre tout contact avec l'extérieur, ce que les deux collègues avec qui je partage mon bureau n'apprécieraient certainement pas !
- Un monoculaire 8x dont je me sers aussi bien pour suivre les présentations projetées en réunion que dans les transports lorsque je suis en déplacement professionnel (et personnel !). Toutes ces démarches (de l'obtention de la RQTH à la finalisation de l'adaptation de mon poste de travail) ont duré plus d'un an et demi, mais je profite maintenant d'un poste de travail aménagé dont je suis très satisfait. Le seul vrai point négatif que je peux noter, c'est que je ne retrouve pas à la maison devant mon ordinateur tout le confort que j'ai au bureau !
Toutes les personnes étrangères à mon service ont du mal à cacher leur surprise lorsqu'ils entrent dans mon bureau et me voient assis devant mon "poste de contrôle", mais rares sont celles qui m'interrogent à ce sujet. Mon chef lui-même n'a montré aucune curiosité le jour où je l'ai informé de ma reconnaissance de travailleur handicapé.
Tôt ou tard, je serai amené à changer d'emploi et certainement d'entreprise. A cette occasion, il faudra que je m'interroge de nouveau sur la meilleure façon d'informer ou de ne pas informer sur mon handicap et sur le fait de mettre ou non en avant ma RQTH. La société évolue, et le rapport des gens au handicap également. Je ne chercherai donc des réponses à ces questions que le moment venu !

Antoine Gliksohn, membre de Genespoir